

ÉTUDES et RÉSULTATS

janvier 2023
n° 1252

Deux tiers des bénéficiaires du RSA au chômage se déclarent freinés dans leurs démarches de recherche d'emploi

Parmi les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) fin 2017, un quart est en emploi fin 2018 et la moitié au chômage (sans emploi et à la recherche d'un travail), d'après l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS). Deux tiers des bénéficiaires du RSA fin 2017 se trouvant au chômage en 2018 déclarent être freinés dans leurs démarches de recherche d'emploi, dont près d'un sur deux cite comme principal obstacle l'absence de moyen de transport ou le coût des déplacements. Parmi les bénéficiaires du RSA sans emploi qui ne recherchent pas d'emploi mais qui souhaiteraient travailler, 40 % affirment que leurs problèmes de santé sont la raison principale pour laquelle ils ne tentent pas de trouver un travail.

Trois bénéficiaires du RSA sur cinq ont eu, en 2018, au moins un besoin d'aide en matière professionnelle ou sociale qui n'a pas abouti à un accompagnement. Seul un tiers des bénéficiaires ont déclaré avoir eu un accompagnement à visée professionnelle ou sociale au cours de l'année 2018. Les bénéficiaires connaissent par ailleurs assez mal l'organisation institutionnelle prévue pour leur accompagnement. Ces constats conduisent à questionner la réalité de l'accompagnement proposé et son adéquation aux besoins des bénéficiaires.

Elika Athari (DREES)

Fin 2017, 2,1 millions de personnes étaient bénéficiaires¹ du revenu de solidarité active (RSA). Cette prestation de lutte contre la pauvreté a pour objectif, d'une part, d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence et, d'autre part, de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Pour faciliter cette insertion, tout bénéficiaire a, selon la loi, droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins.

D'après l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018 de la DREES (*encadré 1*), la moitié des bénéficiaires du RSA fin 2017 sont sans emploi et à la recherche d'un travail fin 2018. On parlera ici de « chômeurs »

pour les désigner, même si cette définition diffère de celle utilisée par le Bureau international du travail (BIT)². Cette part est un peu plus élevée parmi les bénéficiaires âgés de 30 à 49 ans ayant au moins deux ans d'ancienneté dans le RSA (57 %) et parmi ceux de moins de 30 ans (56 %) [*tableau 1*]. Elle est un peu plus faible pour les bénéficiaires en famille monoparentale (47 %) et ceux âgés de 50 ans ou plus (41 %) [*encadré 2*]. Parmi l'ensemble des bénéficiaires du RSA fin 2017, 24 % ont un emploi fin 2018. Au sein de ces derniers, la moitié est à temps partiel et un tiers à temps partiel subi³. Les bénéficiaires sortis du RSA fin 2018 sont logiquement plus souvent en emploi (50 %) que ceux percevant encore le RSA (15 %) ●●●

1. Les bénéficiaires sont les allocataires et leurs éventuels conjoints.

2. Un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus, qui est sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines et qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois. D'après l'enquête ERF 2018, sur un champ différent, il semble que la part des chômeurs au sens du BIT parmi les bénéficiaires du RSA sans emploi soit plus faible que la part des chômeurs telle que définie dans l'enquête BMS.

3. Les personnes ont un emploi à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire.

- [tableau complémentaire A⁴]. Les bénéficiaires de 30 à 49 ans percevant le RSA depuis moins de deux ans ont plus souvent un emploi (33 %) que l'ensemble des bénéficiaires du RSA. Fin 2018, 15 % des bénéficiaires sont sans emploi, n'en cherchent pas et n'en souhaitent pas. Cette part est de 33 % parmi ceux de 50 ans ou plus.

Des freins à la recherche d'emploi pour deux tiers des bénéficiaires au chômage

67 % de l'ensemble des bénéficiaires au chômage ont déclaré être freinés dans leurs démarches de recherche d'emploi au moment de l'enquête (graphique 1). Les moins de 30 ans se déclarent moins souvent freinés (57 %) que les autres bénéficiaires du RSA. Les familles monoparentales (73 %), ainsi que les bénéficiaires âgés de 30 à 49 ans et dont l'ancienneté dans le RSA est d'au moins deux années (70 %), sont les plus souvent freinés dans leurs démarches. L'absence de moyen de transport est l'obstacle principal pour 23 % des bénéficiaires au chômage, juste avant les problèmes de santé (20 %). Si l'on ajoute les personnes pour lesquelles le coût des transports est le frein principal (8 %), 31 % ont une limite principale à la recherche d'emploi relative aux transports. Pour les bénéficiaires du RSA âgés de 50 ans ou plus, les problèmes de santé sont les plus cités comme frein principal (28 %), devant l'absence de moyen de transport (18 %). Leur état de santé est plus dégradé

Encadré 1 L'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018

L'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018 a été menée par la DREES fin 2018-début 2019, notamment auprès de 3 720 personnes qui bénéficiaient du revenu de solidarité active (RSA) au 31 décembre 2017, interrogées en face à face. Ces personnes n'étaient donc plus forcément bénéficiaires du RSA au moment de l'enquête. Le champ de l'enquête couvre les allocataires administratifs mais aussi leurs éventuels conjoints. Cette enquête prolonge celles menées par la DREES en 2003, 2006 et 2012. Pour la première fois, elle a été étendue aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). L'enquête est ainsi représentative au niveau de la France (hors Mayotte).

que celui des autres bénéficiaires du RSA. Près de 30 % sont handicapés au sens de l'indicateur « GALI »⁵, c'est-à-dire qu'ils sont fortement limités depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement. Pour les bénéficiaires au chômage appartenant à une famille monoparentale, l'absence de moyen de transport reste le frein principal dans leurs démarches de recherche d'emploi, mais les difficultés familiales telles que les problèmes de garde d'enfants sont nettement plus fréquemment mentionnées comme frein principal (19 %) que pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA (7 %).

Les problèmes de santé, principale raison à la non-recherche d'emploi des bénéficiaires dans le halo autour du chômage

Parmi l'ensemble des bénéficiaires du RSA fin 2017, 11 % sont sans emploi et ne cherchent pas de travail mais souhaiteraient travailler fin 2018. Dans la suite de cette étude, on parlera de « bénéficiaires dans le halo autour du chômage » pour les désigner, même si le halo utilisé dans les statistiques officielles de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) couvre un champ

Encadré 2 Une typologie des bénéficiaires du RSA

Une typologie en cinq groupes des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) a été effectuée pour cette étude. Ces cinq groupes sont définis séquentiellement de la manière suivante :

- les familles monoparentales (pour l'essentiel des mères célibataires, 29 % des bénéficiaires du RSA fin 2017) ;
- les moins de 30 ans, hors familles monoparentales (13 %) ;
- les bénéficiaires de 50 ans ou plus, hors familles monoparentales (23 %) ;
- les bénéficiaires de 30 à moins de 50 ans avec moins de deux ans d'ancienneté au RSA, hors familles monoparentales (11 %) ;
- les bénéficiaires de 30 à moins de 50 ans avec au moins deux ans d'ancienneté au RSA, hors familles monoparentales (24 %).

Pour plus de simplicité, les intitulés dans le corps du texte ne mentionnent pas le fait que les quatre derniers groupes excluent les familles monoparentales.

Tableau 1 Statut d'activité selon les caractéristiques du bénéficiaire du RSA, fin 2018

Statut d'activité	Familles monoparentales	Familles autres que monoparentales, dont				Ensemble des bénéficiaires du RSA
		le bénéficiaire est âgé de moins de 30 ans	le bénéficiaire est âgé de 50 ans ou plus	le bénéficiaire est âgé de 30 à 49 ans, et dont :		
				l'ancienneté dans le RSA est inférieure à 2 ans	l'ancienneté dans le RSA est supérieure ou égale à 2 ans	
En emploi, dont	23	28	17	33	24	24
en emploi à temps partiel, dont	15	10	10	13	12	12
en emploi à temps partiel subi	10	7	7	9	7	8
Au chômage ¹	47	56	41	53	57	50
Halo autour du chômage ²	16	9	9	9	11	11
Sans emploi, ne recherche pas de travail et ne souhaite pas travailler ³	13	8	33	5	8	15
Part dans l'ensemble des bénéficiaires du RSA	29	13	23	11	24	100

1. Le chômage correspond ici à une personne sans emploi et qui recherche du travail.

2. Le halo autour du chômage correspond ici à une personne sans emploi, qui ne recherche pas d'emploi mais qui souhaite travailler.

3. Les bénéficiaires qui déclarent être retraités mais ne pas chercher de travail ne sont pas interrogés sur leur éventuel souhait de travailler. Dans cette étude, on fait l'hypothèse qu'ils ne souhaitent pas travailler. Ils représentent 2 % des bénéficiaires du RSA fin 2017.

Note > Le statut d'activité est celui déclaré au moment de l'enquête. La situation familiale, l'âge du bénéficiaire et son ancienneté dans le RSA sont ceux au 31 décembre 2017.

Lecture > 23 % des bénéficiaires du RSA appartenant à une famille monoparentale fin 2017 ont un emploi fin 2018.

Champ > France (hors Mayotte), bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2017.

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

> Études et Résultats n° 1252 © DREES

4. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude sur le site internet de la DREES.

5. *Global Activity Limitation Indicator*. Plus généralement, sans considération d'âge, 33 % des bénéficiaires du RSA dans le halo autour du chômage sont handicapés au sens du GALI, ainsi que 38 % de ceux sans emploi, ne cherchant pas de travail et ne souhaitant pas travailler.

plus large⁶. 40 % des bénéficiaires dans le halo autour du chômage ont déclaré que leurs problèmes de santé sont la raison principale pour laquelle ils ne cherchent pas d'emploi et 25 % désignent les problèmes de garde d'enfants comme frein à leur recherche (*graphique 2*). Les bénéficiaires du RSA dans le halo autour du chômage appartiennent principalement à des familles monoparentales (40 %), ces dernières représentant 29 % de l'ensemble des bénéficiaires. Les problèmes de garde d'enfants sont mentionnés par 40 % des bénéficiaires dans le halo en famille monoparentale comme frein principal pour entamer des démarches de recherche d'emploi. Parmi les bénéficiaires du RSA de 50 ans ou plus dans le halo autour du chômage, 67 % citent les problèmes de santé comme l'obstacle principal pour commencer des démarches de recherche d'emploi.

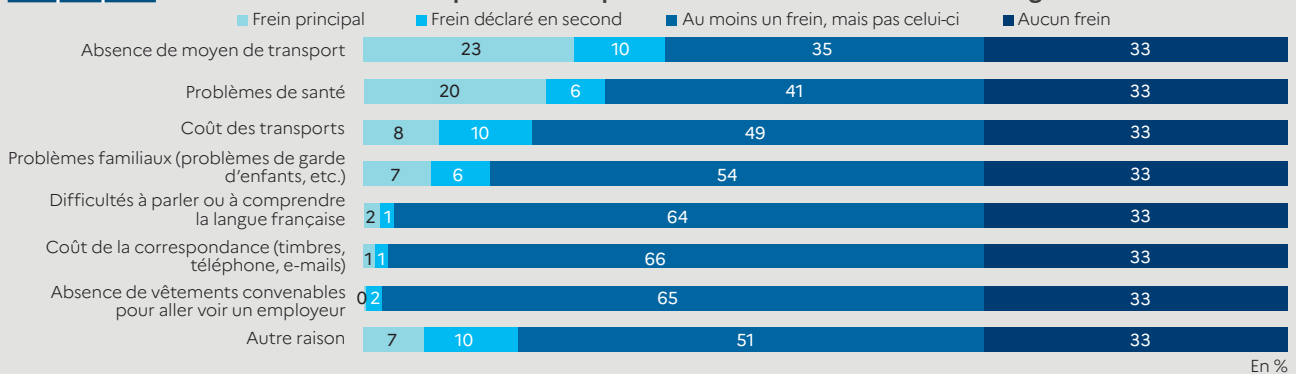
Une connaissance limitée des « droits et devoirs »

Tout allocataire ou conjoint d'allocataire du RSA est soumis aux « droits et devoirs du bénéficiaire du RSA » s'il est sans emploi ou s'il a un revenu d'activité professionnelle inférieur à 500 euros en moyenne au cours des trois derniers mois. Ces devoirs impliquent de rechercher un emploi ou d'entreprendre des actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle. En contrepartie,

les personnes ont droit à un accompagnement pour les aider dans leurs démarches. Ce sont les conseils départementaux qui assurent, dans la quasi-totalité des cas, l'orientation des bénéficiaires et qui décident, en fonction de leurs caractéristiques personnelles, de l'organisme qui les aidera dans leur insertion sociale ou professionnelle. Les bénéficiaires sont préférentiellement orientés vers Pôle emploi et ses partenaires (missions locales, etc.) pour un accompagnement professionnel. En cas de freins importants à la reprise d'emploi (problèmes de santé, difficultés pour faire garder leurs enfants, etc.), ils sont plutôt dirigés vers un organisme proposant un accompagnement à dominante sociale.

L'enquête BMS 2018 renseigne également sur la connaissance de l'organisation sous-jacente aux droits et devoirs par les bénéficiaires du RSA. Cette connaissance est modérée : seuls 58 % des bénéficiaires du RSA fin 2017 déclarent avoir entendu parler des droits et devoirs alors que, d'après les données de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et de la Mutualité sociale agricole (MSA), 98 % sont soumis aux droits et devoirs. Selon la loi, toute personne soumise aux droits et devoirs doit être orientée vers un organisme chargé de l'accompagner en vue d'une meilleure insertion, au sein duquel un référent unique lui est attribué

Graphique 1 Freins à la recherche d'emploi déclarés par les bénéficiaires du RSA au chômage



Note > Le chômage correspond ici à une personne sans emploi et qui recherche du travail. Les limites à la recherche d'emploi présentées ici sont les modalités proposées dans le questionnaire BMS 2018. Il était possible de donner au maximum deux réponses.

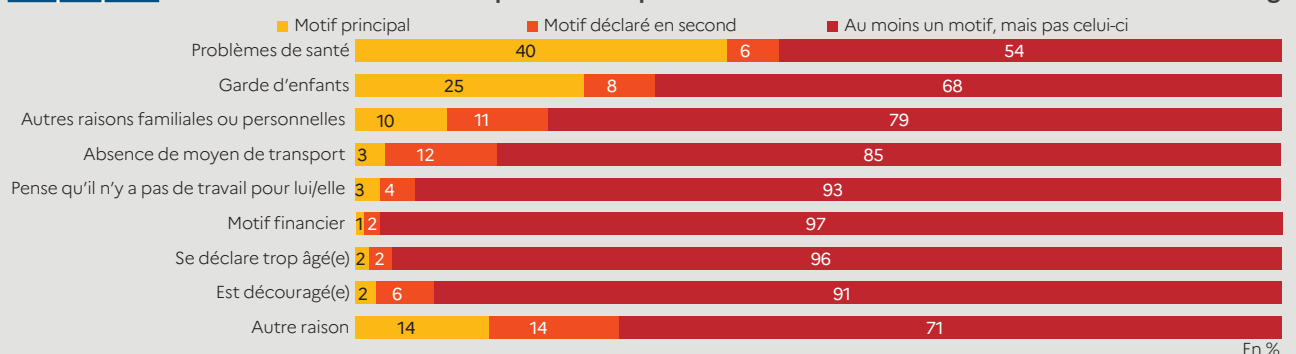
Lecture > Pour 23 % des bénéficiaires du RSA fin 2017 au chômage fin 2018, l'absence de moyen de transport est le frein principal à leur recherche d'emploi.

Champ > France (hors Mayotte), bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2017 sans emploi et à la recherche d'un travail fin 2018.

Sources > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

> Études et Résultats n° 1252 © DREES

Graphique 2 Motifs de non-recherche d'emploi déclarés par les bénéficiaires du RSA dans le halo autour du chômage



Note > Le halo autour du chômage correspond ici à une personne sans emploi, qui ne recherche pas d'emploi mais qui souhaite travailler. Les motifs de non-recherche d'emploi présentés ici sont les modalités proposées dans le questionnaire de l'enquête BMS 2018. Il était possible de donner au maximum deux réponses.

Lecture > Pour 40 % des bénéficiaires du RSA fin 2017 dans le halo autour du chômage fin 2018, les problèmes de santé sont le principal motif de non-recherche d'un emploi.

Champ > France (hors Mayotte), bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2017 sans emploi, qui ne recherchent pas d'emploi mais qui souhaiteraient travailler fin 2018.

Sources > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

> Études et Résultats n° 1252 © DREES

6. Le halo autour du chômage désigne également les personnes sans emploi qui recherchent un emploi mais qui ne sont pas disponibles pour travailler. L'enquête BMS ne permet pas de les identifier.

afin de coordonner les actions d'insertion à mettre en œuvre. Or seuls 41 % des bénéficiaires déclarent savoir ce qu'est un référent unique. Cette méconnaissance ne relève pas que d'un problème de terminologie, car seulement 50 % affirment avoir, fin 2017, un référent unique ou « être suivi[s] régulièrement dans le cadre de [leurs] démarches d'insertion par une personne travaillant dans un organisme », alors que la part des orientés parmi les bénéficiaires soumis aux droits et devoirs est de 83 % fin 2017, selon l'enquête de la DREES sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (OARSA). Une bonne partie d'entre eux considèrent donc, à tort ou à raison, ne pas être accompagnés ou ne pas l'être assez. Un autre exemple de connaissance modérée de l'organisation institutionnelle concerne le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE), qui constitue un élément formel fondamental de l'accompagnement réalisé par Pôle emploi⁷. Il est discuté systématiquement lors du premier entretien des demandeurs d'emploi, pour un taux de signature des PPAE proche de 100 % (Cour des comptes, 2022). Pourtant, d'après l'enquête BMS 2018, parmi les bénéficiaires du RSA ayant un conseiller Pôle emploi fin 2017, 42 % déclarent ne pas savoir de quoi il s'agit.

Cette méconnaissance conduit à s'interroger sur la réalité de l'accompagnement proposé et sur son adéquation au regard des besoins d'accompagnement exprimés par les bénéficiaires. L'enquête BMS fournit des informations sur leur ressenti concernant l'aide et l'accompagnement à visée professionnelle ou sociale⁸ dont ils ont pu bénéficier au cours de l'année 2018.

Un parcours d'accompagnement pas toujours adapté aux besoins des bénéficiaires

L'accompagnement professionnel, tel qu'il est défini dans cette étude, vise à trouver un emploi (aidé ou non), un stage, une formation ou encore à créer ou à développer une entreprise. L'accompagnement social a, quant à lui, pour but de traiter des problèmes d'accès aux soins, de logement, de transport, de garde d'enfants ou de surendettement, d'aider à mener des démarches administratives, à renouer un lien social ou encore à apprendre à lire ou à écrire. Les aides étudiées ici s'inscrivent dans un cadre formel⁹ mais qui n'est pas nécessairement celui des droits et devoirs¹⁰.

Le rapport de la Cour des comptes sur le RSA publié en janvier 2022 met en évidence des incohérences dans l'orientation initiale des bénéficiaires. Par exemple, certains sont orientés vers Pôle emploi alors qu'un accompagnement social aurait été plus adapté à leur situation. Même si l'orientation est *a priori* adéquate, le contenu de l'accompagnement peut aussi être inadapté ou tout du moins incomplet. Cela sera probablement d'autant plus le cas que les bénéficiaires présentent de nombreux freins à l'emploi, et ce quel que soit l'organisme vers lequel ils ont été orientés.

Parmi les bénéficiaires du RSA ayant un conseiller Pôle emploi fin 2017 ou fin 2018, 60 % déclarent avoir eu, en 2018, au moins un

besoin d'aide en matière professionnelle n'ayant pas donné lieu à un accompagnement, ce qui souligne *a minima* une certaine insuffisance de l'accompagnement professionnel¹¹. 47 % déclarent avoir eu au moins un besoin d'aide à visée sociale n'ayant pas été satisfait, ce qui illustre la diversité des besoins d'accompagnement que peut avoir un bénéficiaire du RSA, y compris s'il est inscrit à Pôle emploi, et prouve l'intérêt à proposer, pour certains, un accompagnement « socio-professionnel » mêlant dimensions sociales et dimensions professionnelles¹². Les bénéficiaires ayant eu, en 2018, un rendez-vous en face à face avec leur conseiller Pôle emploi au moins une fois par mois se déclarent davantage aidés pour un accompagnement professionnel que ceux qui n'ont eu aucun rendez-vous¹³ (48 % contre 19 %)¹⁴. Toutefois, ces bénéficiaires considèrent, eux aussi, que le contenu de l'accompagnement professionnel qui leur a été proposé n'était pas entièrement adapté à leurs besoins : 65 % d'entre eux déclarent avoir eu au moins un besoin à visée professionnelle non satisfait.

La part des bénéficiaires du RSA ayant eu, en 2018, au moins un besoin d'aide en matière professionnelle ou sociale n'ayant pas

Encadré 3 Perception par les bénéficiaires du RSA de leur suivi par leur conseiller Pôle emploi

47 % des bénéficiaires du RSA fin 2017 déclarent avoir un conseiller Pôle emploi au moment de l'enquête BMS 2018 (fin 2018-début 2019). Leur avis sur l'accompagnement par leur conseiller est assez mitigé : 56 % le jugent très ou assez satisfaisant, alors que 44 % le jugent peu ou pas du tout satisfaisant.

41 % déclarent avoir eu un conseiller Pôle emploi fin 2017 ainsi qu'au moment de l'enquête. Parmi eux, au cours des douze mois précédant l'enquête, 24 % disent n'avoir eu aucun rendez-vous en face à face avec leur conseiller, dont la moitié affirme n'avoir pas eu non plus de contact dématérialisé (téléphone, e-mail, courrier postal). 85 % de ceux n'ayant eu aucun rendez-vous en face à face dans l'année affirment ne pas avoir eu de proposition de rendez-vous.

À l'opposé, parmi ceux ayant eu un conseiller Pôle emploi fin 2017 et au moment de l'enquête, 12 % ont eu un rendez-vous en face à face avec leur conseiller au moins une fois par mois. Entre les deux situations, 31 % ont eu un rendez-vous en face à face au moins une fois par trimestre, mais moins d'une fois par mois, et 32 % ont eu un rendez-vous en face à face au moins une fois dans l'année, mais moins d'une fois par trimestre. Pour ceux ayant eu au moins un rendez-vous en face à face dans l'année, la fréquence et la durée moyenne de ces rendez-vous sont plutôt jugées adaptées à leurs besoins : 66 % considèrent qu'ils ont une fréquence adaptée, 77 % que leur durée est adaptée. Toutefois, 29 % trouvent qu'ils ne sont pas assez fréquents et 15 % que leur durée est trop courte. Si environ les trois quarts de ceux ayant eu un rendez-vous en face à face au moins une fois par trimestre sont satisfaits de la fréquence des entretiens, cette part tombe à environ 50 % pour ceux ayant eu un rendez-vous en face à face au moins une fois dans l'année mais moins d'une fois par trimestre.

7. Élaboré par le demandeur d'emploi et son conseiller Pôle emploi, le PPAE précise les critères des emplois recherchés et énumère les actions à mettre en œuvre pour tenter de parvenir à trouver un emploi répondant à ces critères.

8. Le questionnaire de l'enquête aborde treize finalités pour cet accompagnement. Cinq sont considérées comme « professionnelles », les huit autres comme « sociales ». Une modalité « autre » était aussi proposée, mais elle n'a été qu'extrêmement peu utilisée par les répondants. Elle a été exclue de l'étude.

9. Cela exclut par exemple l'aide informelle fournie par un membre de la famille ou un ami.

10. Avec les données à disposition, il n'est pas possible de savoir si l'accompagnement reçu l'a été dans ce cadre ou non.

11. Il est possible aussi que, pour une partie des bénéficiaires, les besoins n'aient pas été exprimés auprès des conseillers Pôle emploi ou aient été jugés par ceux-ci non pertinents ou à traiter ultérieurement, d'autres besoins étant prioritaires.

12. Autre illustration de la diversité des besoins d'accompagnement que peut avoir un bénéficiaire du RSA, 40 % des bénéficiaires du RSA ont à la fois reçu au moins une aide à finalité professionnelle ou eu au moins un besoin d'aide à visée professionnelle n'ayant pas été satisfait, et reçu au moins une aide à finalité sociale ou eu au moins un besoin d'aide à visée sociale n'ayant pas été satisfait.

13. 24 % des bénéficiaires du RSA ayant eu un conseiller Pôle emploi fin 2017 et fin 2018 affirment n'avoir eu aucun rendez-vous en face à face avec celui-ci en 2018 (encadré 3).

14. Ces parts sont calculées en se restreignant aux bénéficiaires du RSA ayant eu un conseiller Pôle emploi fin 2017 et fin 2018.

donné lieu à un accompagnement est de 61 %. Elle est nettement plus élevée parmi ceux au chômage fin 2018 (73 %) que parmi ceux en emploi (57 %) et surtout que parmi ceux sans emploi, qui n'en cherchent pas et n'en souhaitent pas (33 %) [tableau 2]. Cet écart selon le statut d'activité est bien plus prononcé pour les aides à visée professionnelle que pour celles à visée sociale. Pour les bénéficiaires au chômage, la principale aide souhaitée mais non reçue en matière sociale concerne les problèmes de mobilité (transport, etc.) [23 % d'entre eux], tandis que pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA, il s'agit plutôt de résoudre des problèmes de logement (19 %). Parmi les treize besoins d'accompagnement proposés dans le questionnaire de l'enquête BMS 2018, ceux qui n'ont pas débouché sur une aide pour au moins 20 % des bénéficiaires du RSA sont tous à finalité professionnelle : aides pour trouver un emploi aidé, un emploi non aidé, un stage ou une formation. Soulignons que près de la moitié des bénéficiaires au chômage (46 %) déclarent avoir eu besoin d'une aide pour trouver un emploi non aidé et ne pas en avoir reçu ; la proportion est similaire (43 %) pour les emplois aidés.

Pendant du PPAE, le contrat d'engagement réciproque (CER) est l'outil formel majeur de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA lorsqu'ils sont orientés vers un organisme autre que Pôle emploi. Le CER énumère les actions à mettre en œuvre dans le cadre du parcours d'insertion du bénéficiaire. D'après l'enquête BMS, 430 000 bénéficiaires du RSA disposent d'un CER en cours de validité fin 2017, soit un effectif inférieur mais relativement proche

de celui donné par l'enquête OARSA (490 000). Les personnes disposant d'un CER semblent bien savoir qu'elles en ont un, mais bien que cet outil soit mieux connu par les bénéficiaires du RSA que le PPAE, son contenu reste critiqué par la Cour des comptes, qui souligne un défaut de substance, arguant d'un nombre d'actions par CER très faible et d'actions peu engageantes (y compris pour les pouvoirs publics). D'après l'enquête BMS, les bénéficiaires suivis par un organisme autre que Pôle emploi¹⁵ et ayant un CER se déclarent moins souvent aidés que ceux suivis par un organisme autre que Pôle emploi et sans CER¹⁶ (42 % contre 47 %). Ils considèrent, eux aussi, que le contenu de leur accompagnement n'est pas entièrement adapté à leurs besoins. En effet, 58 % déclarent avoir eu au moins un besoin à visée sociale ou professionnelle non satisfait, soit une part très similaire à celle pour les bénéficiaires sans CER (61 %).

28 % des bénéficiaires du RSA au chômage déclarent avoir bénéficié d'un accompagnement à finalité professionnelle

Si les bénéficiaires qui sont suivis régulièrement fin 2017 dans le cadre de leurs démarches d'insertion¹⁷ se déclarent davantage aidés (46 %) que les autres bénéficiaires du RSA (24 %), seuls 35 % de l'ensemble des bénéficiaires du RSA déclarent avoir reçu au moins une aide à caractère professionnel ou social au cours des douze mois qui ont précédé l'enquête (tableau 3). Ce chiffre montre le décalage entre la perception de l'accompagnement qu'ont les bénéficiaires et l'offre « théorique » d'accompagnement

Tableau 2 Aides souhaitées mais non reçues par les bénéficiaires du RSA au cours des douze mois précédant l'enquête, selon le statut d'activité

	En emploi	Au chômage ¹	Halo autour du chômage ²	Sans emploi, ne recherche pas de travail et ne souhaite pas travailler ³	Ensemble
Pas de besoin non satisfait (parmi la liste ci-dessous)	43	27	47	67	39
Au moins une aide souhaitée non reçue (à visée professionnelle ou sociale)	57	73	53	33	61
Au moins une aide à visée professionnelle souhaitée mais non reçue	44	64	35	11	48
Pour trouver un emploi aidé	22	43	20	6	30
Pour trouver un emploi non aidé	27	46	20	6	32
Pour trouver un stage	15	28	13	4	20
Pour trouver une formation	23	39	20	6	28
Pour créer ou développer une entreprise	13	15	9	3	12
Au moins une aide à visée sociale souhaitée mais non reçue	38	49	39	29	42
Pour traiter un problème de logement	18	21	19	13	19
Pour traiter un problème de santé ou d'accès aux soins	10	15	10	10	12
Pour traiter un problème de mobilité (transports, etc.)	12	23	12	7	17
Pour traiter un problème de garde d'enfants	6	7	7	3	6
Pour mener des démarches administratives	15	17	15	14	16
Pour traiter un problème d'endettement	5	7	7	5	6
Pour renouer un lien social	3	8	6	4	6
Pour apprendre à lire ou à écrire	5	7	6	6	6
<i>Part dans l'ensemble des bénéficiaires du RSA</i>	<i>24</i>	<i>50</i>	<i>11</i>	<i>15</i>	<i>100</i>

1. Le chômage correspond ici à une personne sans emploi et qui recherche du travail.

2. Le halo autour du chômage correspond ici à une personne sans emploi, qui ne recherche pas d'emploi mais qui souhaite travailler.

3. Les bénéficiaires qui déclarent être retraités mais ne pas chercher de travail ne sont pas interrogés sur leur éventuel souhait de travailler. Dans cette étude, on fait l'hypothèse qu'ils ne souhaitent pas travailler. Ils représentent 2 % des bénéficiaires du RSA fin 2017.

Note > Le questionnaire de l'enquête porte uniquement sur l'aide et l'accompagnement obtenus dans un cadre formel. Treize finalités d'aide sont proposées aux enquêtés.

Lecture > 43 % des bénéficiaires du RSA fin 2017 en emploi fin 2018 déclarent ne pas avoir reçu d'aide en 2018, parmi la liste proposée, mais ne pas en avoir eu besoin. 18 % déclarent ne pas avoir reçu d'aide pour traiter un problème de logement mais qu'ils en auraient eu besoin.

Champ > France (hors Mayotte), bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2017.

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

> Études et Résultats n° 1252 © DREES

15. On considère ici qu'une personne est suivie si elle déclare avoir un référent unique ou « être suivie régulièrement dans le cadre de ses démarches d'insertion par une personne travaillant dans un organisme ».

16. Il s'agit des bénéficiaires qui ne disposent pas d'un CER ou qui ne savent pas à quoi correspond un CER.

17. Ou qui déclarent avoir un référent unique.

Tableau 3 Aides reçues par les bénéficiaires du RSA au cours des douze mois précédant l'enquête, selon le statut d'activité

En %

	En emploi	Au chômage ¹	Halo autour du chômage ²	Sans emploi, ne recherche pas de travail et ne souhaite pas travailler ³	Ensemble
Aucune aide reçue parmi la liste ci-dessous	63	60	70	79	65
Au moins une aide reçue (à visée professionnelle ou sociale)	37	40	30	21	35
Au moins une aide à visée professionnelle reçue	28	28	10	3	22
Pour trouver un emploi aidé	11	9	2	1	8
Pour trouver un emploi non aidé	8	11	3	0	8
Pour trouver un stage	4	7	2	1	5
Pour trouver une formation	12	15	6	2	11
Pour créer ou développer une entreprise	7	3	3	0	4
Au moins une aide à visée sociale reçue	18	23	25	19	21
Pour traiter un problème de logement	7	6	10	7	7
Pour traiter un problème de santé ou d'accès aux soins	4	6	6	6	6
Pour traiter un problème de mobilité (transports, etc.)	5	6	6	3	6
Pour traiter un problème de garde d'enfants	2	1	2	0	1
Pour mener des démarches administratives	8	9	13	11	9
Pour traiter un problème d'endettement	3	3	3	2	3
Pour renouveler un lien social	1	2	2	1	2
Pour apprendre à lire ou à écrire	2	3	3	2	2
Part dans l'ensemble des bénéficiaires du RSA	24	50	11	15	100

1. Le chômage correspond ici à une personne sans emploi et qui recherche du travail.

2. Le halo autour du chômage correspond ici à une personne sans emploi, qui ne recherche pas d'emploi mais qui souhaite travailler.

3. Les bénéficiaires qui déclarent être retraités mais ne pas chercher de travail ne sont pas interrogés sur leur éventuel souhait de travailler. Dans cette étude, on fait l'hypothèse qu'ils ne souhaitent pas travailler. Ils représentent 2 % des bénéficiaires du RSA fin 2017.

Note > Le questionnaire de l'enquête porte uniquement sur l'aide et l'accompagnement obtenus dans un cadre formel. Treize finalités d'aide sont proposées aux enquêtés. Si une personne a été aidée plusieurs fois dans l'année avec une même finalité, alors cette finalité n'apparaît qu'une fois pour cette personne.

Lecture > 63 % des bénéficiaires du RSA fin 2017 en emploi fin 2018 déclarent n'avoir reçu aucune aide formelle, parmi la liste proposée, en 2018.

28 % déclarent avoir reçu au moins une aide à visée professionnelle, 7 % avoir reçu une aide pour traiter un problème de logement.

Champ > France (hors Mayotte), bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2017.

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

> Études et Résultats n° 1252 © DREES

qui leur est proposée¹⁸. Les bénéficiaires au chômage et ceux en emploi¹⁹ sont, dans l'ensemble, plus souvent aidés (respectivement 40 % et 37 % d'entre eux) que ceux dans le halo autour du chômage (30 %) et que les bénéficiaires sans emploi qui ne recherchent pas d'emploi et ne souhaitent pas travailler (21 %).

21 % des bénéficiaires du RSA fin 2017 déclarent avoir reçu, au cours de l'année 2018, au moins une aide à finalité sociale. Ce type d'aides concerne un peu plus les bénéficiaires sans emploi, mais les écarts sont très faibles par rapport à ceux pour les aides à finalité professionnelle. 23 % des bénéficiaires au chômage, 25 % des bénéficiaires dans le halo autour du chômage et 19 % des autres bénéficiaires sans emploi ont bénéficié d'au moins une aide à visée sociale, contre 18 % des bénéficiaires en emploi. Parmi les finalités sociales, la plus courante est l'aide aux démarches administratives (9 % des bénéficiaires).

22 % des bénéficiaires du RSA ont reçu, au cours de l'année 2018, au moins un accompagnement à finalité professionnelle. Bénéficiaire d'un tel accompagnement dépend nettement du statut d'activité. 28 % des bénéficiaires du RSA en emploi et de ceux au chômage ont reçu au moins un accompagnement de ce type, contre 10 % de ceux dans le halo et 3 % des autres sans emploi. Parmi l'ensemble des finalités, la plus courante consiste à aider à trouver une formation (11 % des bénéficiaires). 8 % déclarent avoir été accompagnés pour essayer de trouver un emploi aidé, la proportion est la même pour trouver un emploi non aidé.

En pratique, parmi les bénéficiaires du RSA ayant reçu un accompagnement professionnel, 56 % ont été aidés pour rechercher des offres d'emploi, 55 % pour rédiger un CV ou des lettres de motivation, 37 % pour contacter des entreprises (ou un employeur potentiel) et la même proportion pour préparer des entretiens d'embauche. 34 % ont été aidés pour réaliser un bilan de compétences et 19 % pour participer à une période de mise en situation en milieu professionnel (*tableau complémentaire B*).

Des aides à finalité sociale jugées en majorité très utiles par leurs bénéficiaires

D'après l'enquête BMS 2018, 56 % des bénéficiaires du RSA considérant avoir reçu un accompagnement professionnel ont été aidés par Pôle emploi pour au moins une aide de ce type ; c'est le cas en particulier de 60 % de ceux au chômage (*tableau complémentaire C*). Pôle emploi prédomine très nettement : la part de chacun des autres organismes est inférieure à 10 %. La situation est nettement plus variée pour les aides en matière sociale : 23 % des bénéficiaires concernés ont reçu au moins un accompagnement à finalité sociale par les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS), 18 % par la caisse d'allocations familiales et 16 % par le conseil départemental (*tableau complémentaire D*).

Peu de bénéficiaires du RSA se considèrent aidés, mais ceux qui déclarent être accompagnés sont très satisfaits des aides qu'ils

18. Rappelons notamment qu'à un instant donné, près de 100 % des bénéficiaires du RSA sont soumis aux droits et devoirs et qu'environ 80 % d'entre eux sont orientés vers un organisme.

19. Il faut noter que le statut d'activité est observé au moment de l'enquête, alors que l'accompagnement est observé sur les douze mois précédant l'enquête. Il est donc possible qu'une personne en emploi fin 2018 ne l'était pas au moment où l'accompagnement a commencé.

Tableau 4 Formations suivies par les bénéficiaires du RSA au cours des douze mois précédant l'enquête, selon le statut d'activité

En %

	En emploi	Au chômage ¹	Halo autour du chômage ²	Sans emploi, ne recherche pas de travail et ne souhaite pas travailler ³	Ensemble
Aucune formation suivie	83	85	93	97	87
Au moins une formation suivie parmi :	17	15	7	3	13
Maîtrise des outils informatiques, internet, bureautique	5	6	1	1	5
Remise à niveau des connaissances dans un de ses anciens métiers	2	3	1	0	2
Remise à niveau des connaissances dans son métier actuel	7	4	1	0	4
Apprentissage d'un nouveau métier	8	7	3	1	6
Apprentissage de la langue française	3	3	2	2	3
Apprentissage d'une autre langue que le français	1	1	0	0	1
Autres domaines	2	1	1	0	1
<i>Part dans l'ensemble des bénéficiaires du RSA</i>	<i>24</i>	<i>50</i>	<i>11</i>	<i>15</i>	<i>100</i>

1. Le chômage correspond ici à une personne sans emploi et qui recherche du travail.

2. Le halo autour du chômage correspond ici à une personne sans emploi, qui ne recherche pas d'emploi mais qui souhaite travailler.

3. Les bénéficiaires qui déclarent être retraités mais ne pas chercher de travail ne sont pas interrogés sur leur éventuel souhait de travailler.

Dans cette étude, on fait l'hypothèse qu'ils ne souhaitent pas travailler. Ils représentent 2 % des bénéficiaires du RSA fin 2017.

Note > Le questionnaire de l'enquête porte uniquement sur les formations suivies dans un cadre formel.

Lecture > 83 % des bénéficiaires du RSA fin 2017 en emploi fin 2018 déclarent n'avoir suivi aucune formation en 2018. 8 % déclarent avoir suivi une formation pour apprendre un nouveau métier.

Champ > France (hors Mayotte), bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2017.

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

> Études et Résultats n° 1252 © DREES

ont reçues, particulièrement de celles en matière sociale : 66 % ont trouvé les aides pour mener des démarches administratives très utiles, tout comme 63 % concernant les aides pour traiter un problème de santé ou d'accès aux soins et celles pour traiter un problème de mobilité. Les bénéficiaires sont également satisfaits de leur accompagnement professionnel²⁰ (tableau complémentaire E), mais la satisfaction est moindre que pour les aides en matière sociale (tableau complémentaire F) : 38 % des aides à visée professionnelle sont jugées très utiles par leurs bénéficiaires, contre 62 % de celles à visée sociale. 46 % des aides à visée professionnelle reçues par les bénéficiaires en emploi fin 2018 ont été jugées très utiles par ces derniers, contre 35 % de celles reçues par les bénéficiaires sans emploi.

13 % des bénéficiaires ont suivi une formation au cours de l'année

En parallèle de l'aide et de l'accompagnement, des bénéficiaires ont suivi des formations²¹ au cours de l'année pour apprendre un nouveau métier, pour remettre à niveau des connaissances dans leur métier actuel ou parmi leurs métiers passés. D'autres encore ont suivi des formations informatiques ou linguistiques (tableau 4). Ces formations concernent une part relativement faible des bénéficiaires (13 %). Toutefois, 17 % des bénéficiaires en emploi²² fin 2018 et 15 % de ceux au chômage en ont suivi. Une large majorité est satisfaite des formations reçues : 57 % des bénéficiaires ayant suivi au moins l'une d'entre elles les ont trouvées très utiles et 25 % assez utiles. ●



Télécharger les données associées à l'étude

20. Pour chaque finalité, la part de ceux jugeant l'aide très utile ou assez utile est comprise entre 62 % et 82 %.

21. Comme dans le reste de cette étude, le fait d'avoir suivi une formation est une variable déclarative.

22. Il faut noter que le statut d'activité est observé au moment de l'enquête, alors que le fait d'avoir suivi une formation est observé sur les douze mois précédant l'enquête. Il est donc possible qu'une personne en emploi fin 2018 ne l'était pas au moment où elle a commencé sa formation.

Mots clés : Revenu de solidarité active (RSA) orientation et accompagnement freins à l'emploi Pôle emploi

Pour en savoir plus

> Une description plus détaillée de l'enquête BMS est disponible sur le site internet de la DREES.

> L'enquête OARSA est présentée sur le site internet de la DREES.

> Boyer, A., Leroy, C. (2023, janvier). RSA : parmi les bénéficiaires fin 2018, deux sur cinq ont travaillé en 2019. DREES, *Études et Résultats*, 1253.

> Cabannes, P.-Y., Chevalier, M. (dir.), Echegu, O. (coord.) (2022, septembre). *Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Social.

> **Cour des comptes** (2022, janvier). *Le revenu de solidarité active*. Rapport public thématique.

> Publications

drees.solidarites-sante.gouv.fr

> Open Data

data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> Nous contacter

DREES-INFO@santer.gouv.fr

> Contact presse

DREES-PRESSE@santer.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard

Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet

Rédactrice en chef technique : Céline Roux

Chargée d'édition : Élisabeth Castaing

Composition et mise en pages : NDBD

Conception graphique : DREES

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources

ISSN électronique 1146-9129 • AJP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@santer.gouv.fr